

Sainte-Thérèse, le 12 mai 2016

Par courriel:

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les propriétés situées 100, 120, 121-131, 139-141, 140-146, 145, 160-162, 161-181, Rue Barr et 6830-6846, Côte de Liesse à Saint-Laurent
V/RÉF : TBD

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Ce sont :

177, Rue Barr

1. Rapport d'inspection du 9 juillet 1997, 4 pages

145, Rue Barr

1. Lettre du 19 juin 1995, 1 page
2. Rapport d'inspection du 11 mars 1996, 4 pages

162, rue Barr

1. Lettre du 27 janvier 1995, 2 pages
2. Permis loi sur les pesticides, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (15 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0326801 DATE D'INSPECTION : 97 / 107 / 09
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 97 / 107 / 09 HEURE : - Arrivée : 10^h
A M J - Départ : 10^{h30}

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jin Day

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
Roues et Roulettes CAN-AM
Div. des Produits Slough Ltd
177, rue BARR
St-Jeanne #4T 1W6

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
<u>53-54</u> / <u>GÉRANT</u>	<u>735-5136</u>
_____	_____
_____	_____

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) ; PHOTO(S) [] CROQUIS [] PLAN(S) [] CARTE(S) []
Nombre : _____ No _____ No _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUT(S) : Inspection dans le cadre de
programme interne de conformité
environnementale

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0328601 DATE D'INSPECTION : 97 / 07 / 09
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cette compagnie est en activité depuis environ 50 ans.

Elle se spécialise dans l'assemblage et la distribution de roues et roulettes industrielles d'équipement et de mobiliers d'hôpital.

Il y a douze personnes travaillant au sein de la compagnie dont trois à la production.

Dans le cadre de l'assemblage, des petites quantités de graisse sont utilisées. Ceci ne génère pas de déchet.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610.06.01.0328601

DATE D'INSPECTION : 07 / 07 / 09
A M J

3. CONCLUSION

Les activités de cette compagnie
ne génèrent pas de déchets dangereux

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610.06.01.0328601

DATE D'INSPECTION : 97 / 07 / 09
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Je recommande la fermeture du dossier

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR :

Luis Diaz 97 / 07 / 10
(signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR :

Yves Dupont 97 / 10 / 10
(signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

XX/YY/ZZ



Direction régionale de
Montréal et de Lanaudière
5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Tél.: (514) 873-3636
Télécopieur: (514) 873-5662

Montréal, le 19 juin 1995

Monsieur Erwin J. Schroeder
Responsable technique
PENTA-SCHRODER ÉLECTRIQUE INC.
145, rue Barr, unit 4
Saint-Laurent (Québec) H4T 1W6

Monsieur,

En vertu de l'article 19 du Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, vous deviez produire un rapport annuel portant sur les travaux effectués sur des systèmes à saturation au halon au cours de l'année dernière. Ce rapport devait nous parvenir au plus tard le 31 mars dernier. Nous vous avisons que nous ne l'avons pas encore reçu en date du 14 juin 1995.

Nous vous demandons, par la présente, de prendre les mesures afin de nous fournir le rapport tel que le règlement l'exige. Si vous n'avez pas effectué de travaux sur ce genre de système au cours de l'année dernière, veuillez nous le confirmer par écrit. Vous avez un délai d'un mois à compter de la date de cette lettre pour vous conformer à cette exigence réglementaire. Les contrevenants s'exposent à des poursuites et sont passibles d'amendes.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le directeur régional - Environnement

Robert Tétreault, ing.

RT/AD/lg

ÉTUDIÉ PAR: SS

RECOMMANDÉ PAR:



Montreal

RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0304801 Date d'inspection: 9610311
A M J

1. Identification

Heure: Arrivée: _____ Inspecteur/Inspectrice: Jacques Lamare
Départ: _____ Accompagné(e) de: _____

Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale): Penta - Schroeder Electrique. inc.

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
<u>145, rue Barr, Outil 4</u>	
<u>St-Laurent (Québec)</u>	
<u>H4T 1W4</u>	
<u>tel: 737-7871</u>	

Nom du propriétaire: E.J. Schroeder

Personne(s) rencontrée(s): E.J. Schroeder

Fonction: Propriétaire

Motif de la visite: inspection plainte vérification de rapports

Plaignant/Plaignante: Rencontré(e) oui non

Nom et adresse	Téléphone
<u>/</u>	

• Pièces annexées (nombre): Photos _____ Croquis _____ Plans _____ Cartes _____

• Échantillons prélevés: oui non
 produits d'aérosol mousse plastique réfrigérant solvant
 autre(s) échantillon(s): _____
(voir section pertinente)

• Autres pièces annexées (précisez): _____

Buts: Vérification des entrepreneurs en système de protection mécanique relativement au Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone.



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-030480 Date d'inspection: 96/03/11
A. M J

2. Description de l'inspection

Identification du secteur d'activité de l'intervenant

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aérosol
(voir section A) | <input type="checkbox"/> Mousses plastiques
(voir section B) | <input type="checkbox"/> Réfrigération/Climatisation
(voir section C) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection incendie
(voir section D) | <input type="checkbox"/> Solvant
(voir section E) | <input type="checkbox"/> Stérilisation
(voir section F) |

SECTION A

AÉROSOL
(art. 5, 1er al., par 2°)

Activité de l'intervenant

- Fabrication Vente Distribution

Marque de commerce du(des) produit(s):

CFC utilisé: oui non

si oui, lequel:

- Le produit est-il un médicament ? oui non
(exemption: art. 5, 2e al.)

- Échantillons prélevés de produits: oui non
si oui, combien ? _____
(joindre les copies de demandes d'analyse)

Note
La conformité ou la non conformité sera basée sur les résultats d'analyse chimique du laboratoire ou en regard de la fiche signalétique du produit.



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 761606-01-0304831

Date d'inspection: 96,03,11
A M J

SECTION D

Identification de la catégorie d'intervenant

Entrepreneur en système de protection incendie localisé
(voir sous-section D1)

Grossiste et distributeur en équipement de protection incendie
(voir sous-section D2)

SOUS-SECTION D1

- Récupération / Recyclage (art. 14 et 16)

No licence (Régie du bâtiment du Québec): 493850 Expiration: 97-02-04

Nombre de mécaniciens en protection incendie: 0

Appareils de récupération pour le halon: oui combien? _____ non

- Rapports (art. 19)

Nombre de démantellements de système à saturation au cours de la dernière année: 0
Nombre de nouvelles installations de systèmes à saturation au cours de la dernière année: 0

Rapports de travaux: déjà produits non produits

- Tests avec halon (art. 8)

La firme n'installe que le filage etabrique

A-t-on effectué des tests de fonctionnement ou d'étanchéité de système à saturation? oui non

Substance(s) utilisée(s) lors des tests: halon 1211 halon 1301
 halon 2402 autre: _____

Tests interdits corroborés par: inspecteur plaignant(e) autre témoin

SOUS-SECTION D2

- Distribution et vente de halon (art. 6)

SUBSTANCE(S) PRODUITE(S) OU DISTRIBUÉE(S): HALON (3 types)

Nom	Fournisseur
Halon 1211	_____
Halon 1301	_____
Halon 2402	_____

Origine de la provenance: production vierge opération de récupération et recyclage

- Vente d'extincteurs (art. 7)

Vente d'extincteurs portatifs au halon: oui non

Liste des clients et adresse:

Nom	Adresse
_____	_____
_____	_____

Client: Musée Armée

- Rapport (art. 18)

Rapports annuels de vente et distribution de halon: déjà produits non produits



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0304801

Date d'inspection: 96/03/11

A M J

3. Conclusion

La firme est un entrepreneur électrique et ne touche pas au activité relative au gaz comme tel.

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

4. Recommandations

Je recommande le retrait de cette entreprise au programme d'inspection et la fermeture du dossier

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

5. Vérification

Inspecté par:

Jacques Lamare
(chargé de projet)

Jacques Lamare
(signature)

96/03/12
A M J

(coéquipier)

(signature)

1 1
A M J

Vérifié par:

ANDRÉ DUFREINE
(nom)

[Signature]
(signature)

96/03/13
A M J

Commentaires du vérificateur:

Direction régionale de
Montréal et de Lanaudière

5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Tél.: (514) 873-3636
Télécopieur: (514) 873-5662

Montréal, le 27 janvier 1995

art. 53-54

BASF Canada inc.
162, rue Barr
Ville St-Laurent (Québec)
H4T 1Y4

N/Réf. : 7610-06-01-0354100

Objet : Calcul des émissions de composés organiques pour les produits
de peinture

Monsieur,

Suite à votre lettre du 12 décembre 1994 et à notre rencontre du 19 janvier 1995, nous vous rappelons que l'article 15 du Règlement sur la qualité de l'atmosphère (L.R.Q. chap. 2, R.20) stipule que:

15. Ateliers ou salles d'application ou d'imprégnation de composés organiques ou de peinture: Un atelier ou salle d'application ou d'imprégnation de composés organiques ou de peinture contenant des solvants organiques photochimiquement réactifs et dont les émissions dans l'atmosphère excèdent 15 kilogrammes par jour, ne peut émettre dans l'atmosphère des composés organiques au-delà des normes établies au tableau suivant:

...2

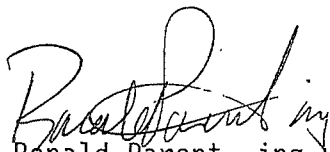


Catégorie	Type d'application	Norme d'émission (en kg de composés organiques par litre de produit utilisé)
Atelier de réparation de véhicules automobiles et tout autre atelier ou salle d'application ou d'imprégnation	Ensemble des opérations	0.58

Vous remarquerez que dans le type d'application on spécifie l'ensemble des opérations ce qui inclut les couches d'apprêt, les couches de peinture et les couches de finition, incluant les diluants utilisés à chaque étape. Donc, dans le calcul des émissions, on doit prendre en considération tous les produits utilisés dans le procédé d'application et contenant des solvants volatiles.

Naturellement, l'utilisation des pistolets, série HVLP peut être une des mesures possibles pour limiter les émissions de solvants à 15 kg/j.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


 Ronald Parent, ing.
 Service industriel

RP/gd

**PERMIS
LOI SUR LES PESTICIDES**

66046

F550108

66023

N° de permis

Code statistique

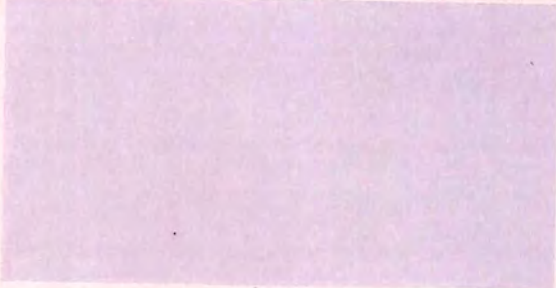
Catégorie

A Vente en gros

Date
d'expiration

2017.03.11

Sous-catégorie(s)



Ce permis est délivré en conformité avec la Loi et son règlement d'application.

Il autorise le titulaire à exercer les activités visées par la catégorie et les sous-catégories de permis mentionnées, en regard des classes de pesticides indiquées.

Montant

0.00

Reçu le

2016.02.09

Délivré par

POUR LA MINISTRE

Classe(s) de pesticides

1 2 3 4 5

F550108

2017.03.11

en gros

66023

Basf Canada inc.

100, Milverton Drive
5th floor
Mississauga (Ontario) L5R 4H1

11258845

54133988

Basf Canada

100 Milverton Drive, 5th floor
Mississauga (Ontario)

L5R 4H1

PERMIS
LOI SUR LES PESTICIDES

66046

66023
Code statistique

P550108
N° de permis

Établissement ou place d'affaires

Basf Canada
100 Milverton Drive, 5th floor
Mississauga (Ontario) L5R 4H1

Catégorie

A Vente en gros

Sous-catégorie(s)



Date d'expiration

2017-03-11

Ce permis est délivré en conformité avec la Loi et son règlement d'application.

Il autorise le titulaire à exercer les activités visées par la catégorie et les sous-catégories de permis mentionnées, en regard des classes de pesticides indiquées.

N° établissement

54133988

Titulaire du permis

Basf Canada inc.
100, Milverton Drive
5th Floor
Mississauga (Ontario) L5R 4H1

Montant

0.00

Reçu le

2016-02-09

Délivré par

POUR LA MINISTRE

Classe(s) de pesticides

1 2 3 4 5

A Vente en gros

P550108

66023

2017-03-11

Basf Canada inc.

100, Milverton Drive
5th Floor

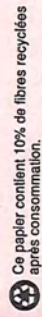
Mississauga (Ontario) L5R 4H1

11258845 54133988

Basf Canada

100 Milverton Drive, 5th floor
Mississauga (Ontario)

L5R 4H1



Ce papier contient 10% de fibres recyclées après consommation.

4459F-09-09

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

COPIE DE L'ÉMETTEUR

1 2 3 4 5